



DOSSIER – PRÉ DU CHÂTEAU

L'ASSOCIATION A POUR BUTS LA PRÉSERVATION ET LA PROMOTION DU CHÂTEAU DE CHENAUX ET DE SES ALENTOURS.

LE CAS ÉCHÉANT, L'ASSOCIATION PEUT ÉTENDRE SON ACTION À LA CITÉ MÉDIÉVALE.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC
Amt für Kulturgüter KGA



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE SUISSE
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA
PROTECCIUN DA LA PATRIA



Fondation suisse
pour la protection
et l'aménagement
du paysage

PRO FRIBOURG

Organisations et associations ayant fait part de leur
objectif de préservation du « Pré du Château »

« Estavayer-le-Lac est inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS. Les parcelles concernées se situent au sein du périmètre environnant « I » de l'ISOS - *Pré dégageant la silhouette orientale du château*. Ce périmètre bénéficie d'un objectif de sauvegarde 'a', préconisant la sauvegarde de l'état existant en tant qu'espace libre ou agricole. Une telle zone devrait demeurer inconstructible selon les recommandations de l'ISOS. »

« Dans le cadre d'une révision d'un plan d'aménagement local, les autorités communales sont tenues de prendre en compte les objectifs de sauvegarde et les recommandations de l'ISOS. »

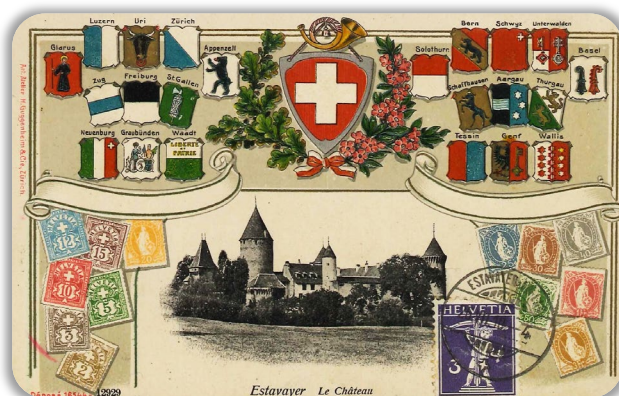
« Le respect des recommandations de l'ISOS et la justesse de la pesée des intérêts réalisées sont autant d'éléments que ne manqueront pas de vérifier les autorités cantonales, afin que soit assurée une préservation optimale de ce site d'importance nationale. »



Confédération suisse
Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Benoît Dubosson

Responsable du service Expertises
Section patrimoine culturel et monuments historiques



Le Pré du Château, composante essentielle pour la lisibilité du site



L'office fédéral de la culture (OFC/ISOS) a classé Le Pré du Château avec un objectif de protection maximum (en jaune). Il déplore les constructions qui dénaturent déjà le site médiéval (en bleu)

Hier... Le Pré du Château était une zone non constructible

Le 29 avril 1974, la commune d'Estavayer-le-Lac met à l'enquête publique le nouveau plan d'aménagement qui formalise la mise en zone protégée du Pré du Château. Ce site était à l'époque **non constructible** et, de fait, déjà considéré comme une **zone protégée**. Les nouveaux propriétaires du Pré du Château, qui ont acheté leurs terrains 16 mois auparavant en connaissance de cause, font opposition. **De façon singulière**, la commune approuve cette opposition et adapte le plan des zones, en modifiant la « zone protégée » en « zone à bâtir ». En 1974, l'un des propriétaires siège au conseil communal, il est géomètre officiel de la commune, il dessine et signe le nouveau plan d'aménagement...

Demain... un espace préservé pour la collectivité ?

L'Association s'engage pour préserver les alentours du Château de Chenaux dans le cadre du nouveau plan d'aménagement local (PAL). Pour des raisons historiques, culturelles, touristiques et écologiques, il est indispensable que ce site soit rendu à la collectivité. Nous vous invitons à **soutenir notre engagement** et à adhérer à l'Association en vous inscrivant sur notre site Internet www.e-stavayer.ch

